



## Faux et usage de faux par un particulier

Par **wawa35**, le **16/10/2010** à **12:00**

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture à un particulier pour la somme de 560 euros dans l'état sans contrôle technique. Ce monsieur veut aujourd'hui me la rendre car il a passé le contrôle technique et il estime qu'il y a trop de réparations à faire dessus. Au yeux du code pénal on est dans notre tort car on est tenu de passer le contrôle technique. Son assurance protection juridique nous laisse le choix soit faire les réparations soit rembourser le véhicule. Le problème c'est qu'il a fourni un faux certificat de vente qu'il a lui-même rédigé et signé à notre place. Il enfreint donc le code pénal pour faux et usage de faux. Que gagnerons-nous à porter plainte contre ce monsieur et que risquera-t-il si on va au tribunal ?

Car on veut bien réparer notre préjudice mais on veut également donner suite à sa fraude. Merci pour votre réponse.

Par **Maître marque**, le **19/10/2010** à **17:19**

Bonjour,

Lorsque vous avez vendu ce véhicule, avez-vous établi un certificat de vente.

Si oui, pourquoi l'acheteur en a-t-il établi un deuxième ?

Si non, pourquoi ?

Je vous répondrai après avoir obtenu ces informations.

Bien à vous

Maître Marque

Par **wawa35**, le **19/10/2010** à **19:10**

Bonjour

Tout d'abords je tiens à vous remercier pour votre réponse.

Je n'ai pas établi de certificat de vente car je ne savais pas qu'il en fallait pour les ventes de particuliers à particuliers.

Merci j'attends votre prochaine réponse

Par **Maître marque**, le **19/10/2010** à **20:00**

Je vous propose de m'appeler demain après 14 heures afin que nous évoquions de vive voix votre situation.

Vous pouvez m'appeler au 06.29.92.37.19

Bonne soirée